

**PROFESSEUR DES ÉCOLES**

**à l'Établissement Régional d'Enseignement adapté (EREA) STENDHAL de Bonneuil-sur-Marne**

Textes de référence	Circulaire n°2015-176 du 28-10-2015 sur les enseignements adaptés ; Circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017 relative aux Etablissements régionaux d'enseignement adapté ; Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive – Cappei – (notamment l'annexe III-3-a).
Description du poste	L'EREA accueille des élèves de 12 à 16 ans, présentant des difficultés scolaires graves et durables, auxquelles s'ajoutent souvent des difficultés sociales. L'EREA de Bonneuil-sur-Marne dispose d'un internat éducatif. Celui-ci doit permettre une meilleure prise en charge de ces difficultés, en offrant un cadre de socialisation structurant favorisant la réussite scolaire des élèves. Dans ce contexte, les enseignants peuvent intervenir tant au niveau des enseignements qu'au niveau des activités éducatives en dehors du temps scolaire.
Condition de recevabilité	Le poste est ouvert à tout professeur des écoles titulaire.  Titulaire du CAFIPEMF/CAPA-SH option F apprécié.  Dans le cadre de la phase d'ajustement, la mission peut être demandée par tout enseignant du premier degré titulaire possédant, de préférence, une expérience dans l'enseignement spécialisé, dans l'enseignement adapté ou souhaitant s'engager dans cette voie.
Missions	<p><b>Pendant le temps scolaire :</b></p> <p>Au sein de ces établissements, l'enseignant assure une mission essentielle d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il répond aux besoins des élèves en adaptant les méthodes pédagogiques issues des enseignements adaptés (circulaire 28/10/2020).</li> <li>• Il organise leur action à partir des programmes afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</li> <li>• Il participe à leur formation générale par la mise en œuvre d'activités pédagogiques, culturelles, artistiques, sportives et des parcours éducatifs.</li> <li>• Il suit également les élèves dans les périodes de stage avec les enseignants PLP.</li> <li>• Il participe avec l'équipe à la construction d'un projet personnalisé en fonction des besoins de l'élève. Savoir coopérer, communiquer et travailler en équipe pédagogique, pluridisciplinaire et pluri catégorielle sont des compétences attendues.</li> <li>• Il participe aux équipes de suivi de scolarisation (ESS), aux conseils de classe et aux heures de réunion de synthèse et de coordination.</li> </ul> <p><b>Hors temps scolaire :</b></p> <p>L'enseignant en internat remplit une mission éducative et pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il contribue à la socialisation et l'autonomie des élèves : accompagnement de l'enfant à tous les stades de son développement dans les actes de la vie quotidienne, en prenant en compte la spécificité et les formes qu'elle peut prendre.</li> <li>• Il participe à leur formation personnelle par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques et sportives.</li> <li>• Il coordonne les activités et les temps hors scolaire et centralise les informations et les projets.</li> <li>• Il s'implique dans la vie de l'internat : participation aux réunions institutionnelles, opérationnalisation des décisions communes.</li> <li>• Il accompagne le processus d'insertion sociale et professionnelle, rôle de référent du parcours de l'élève :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en considération des compétences scolaires,</li> <li>- complémentarité avec les partenaires médico-sociaux et de santé,</li> <li>- communication dynamique et fructueuse avec la famille,</li> <li>- suivi scolaire : études surveillées et aides personnalisées aux devoirs.</li> </ul> </li> <li>• Selon les besoins du service, il peut être amené à coordonner et à gérer une équipe d'Assistants d'éducation</li> </ul> <p>Selon l'organisation pédagogique définie, les missions de l'enseignant peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des activités d'enseignement en classe (8H00 à 16h30),</li> <li>- des activités de fin d'après-midi pouvant aller jusqu'au soir (22 h 00),</li> <li>- des activités encadrées le mercredi après-midi.</li> </ul> <p>L'enseignant effectue 21 heures devant élèves + 2 heures de réunion par semaine.</p>
Lieu d'exercice	<b>EREA Stendhal de Bonneuil-sur-Marne</b> <b>6 rue Désiré Daultier</b> <b>94380 Bonneuil-sur-Marne</b> <a href="http://www.erea-stendhal.websco.fr/">http://www.erea-stendhal.websco.fr/</a>